

7^e Comité de suivi de l'Agenda 21

26 novembre 2015 à la Maison de Quartier des Sénardes

Présents :

- Mathieu Baty (Sauvegarde et Avenir de Troyes)
- Jocelyne Gayaud (Sauvegarde et Avenir de Troyes)
- Francis Fourquet (Association des Paralysés de France)
- Sophie Régnard (Association Les Colibris)
- Georges Carvalho (Association Auboise pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes)
- Pauline Busson (Direction Départementale des Territoires)
- Renaud Laheurte (Direction Départementale des Territoires)
- Eric Guillard (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube)
- Loïc Mougin (PACT de l'Aube)
- Claudine Lorenté (Société Horticole de l'Aube)
- Jacques Germann (Association Chomedey-Tauxelles)
- James Rowe (Eco-Campus 3)
- Marc Petitprez (Croqueurs de Pommes)
- Julien Mauvignant (Troyes Habitat)
- Marc Bret (Ville de Troyes)
- Elisabeth Gariglio (Ville de Troyes)
- Flavienne Lemelle (Ville de Troyes)
- Simon Schraen (Ville de Troyes)

Excusés :

- Elisabeth Grandpierre (Ville de Troyes)
- Didier Marteau (Chambre d'agriculture de l'Aube)
- Stéphanie Page-Fillon (Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube)
- Grégory Lannou (Biogaz Vallée)
- Jean-Luc Miolanne (Régie de nos Quartiers)
- Emilie le Fur (ADEME)
- Caroline Lannou (Grand Troyes)
- Joël Semence (Grand Troyes)
- Nicolas Villier (Office de Tourisme de Troyes)
- Claudine Huppert (Syndicat Apicole)

Compte-rendu de la réunion

Déclinaison troyenne de l'opération « Un arbre pour le climat ! »

À partir du 30 novembre 2015, la France a accueilli la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21). Cette réunion a donné lieu à un accord mondial pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À cette occasion, l'Association des Maires de France, la LPO, et la Fondation Yves Rocher - Institut de France ont invité les acteurs politiques et économiques français à manifester leur engagement en plantant un arbre pour le climat le 25 novembre prochain.

La Ville de Troyes a souhaité décliner l'opération en lui donnant une dimension partenariale et intergénérationnelle. Une quarantaine de partenaires ont participé à cette action.

22 arbres (dont 12 fruitiers) ont été plantés sur 21 sites répartis dans l'ensemble des quartiers de la ville. Les initiatives intergénérationnelles ont été organisées sur chaque site dans une logique de transmission entre les aînés et les jeunes. Pour que chacun puisse s'engager et contribuer à la réussite de cette opération nationale, la Ville de Troyes a convié les habitants, les associations locales, les établissements scolaires, les centres sociaux, les organismes d'insertion professionnelle, les maisons de retraite, les entreprises locales ...

Cette opération a bénéficié de l'aide de mécènes et représente donc un coût nul pour la collectivité, et donc les troyens.

Bilan annuel de l'Agenda 21

L'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est une obligation pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants.

Ce 5e rapport est essentiellement composé de l'évaluation annuelle de l'Agenda 21 qui rend compte de l'évolution des 60 actions. En 2015, l'état du plan d'action est le suivant :

- 83% des actions sont réalisées,
- 12% en cours de réalisation,
- 5% d'actions non réalisées.

Il est proposé de parcourir les actions non réalisées :

- Action 3 - Apporter des solutions techniques pour réduire les nuisances liées au transport de marchandises : Contribution à la réflexion sur la création d'une plateforme de livraison centralisée

Cette action fait l'objet de la compétence « Déplacements urbains » du Grand Troyes, et est également inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains. L'opportunité de mettre en place cette action ne s'est pas présentée.

Il est relevé que la Suisse développe ce type d'actions au moyen de véhicules électriques.

- Action 12 - Valoriser les arbres de la ville : Politique de labellisation : Participation au prix de l'arbre

La Ville de Troyes s'est impliquée dans cette action en développant une charte de l'arbre, mais n'est pas allée jusqu'à la participation au prix de l'arbre. Les efforts ont été priorités dans la labellisation « Eco-jardin », dont 7 espaces de la Ville ont reçu la labellisation.

Le problème des plantes invasives, et notamment de l'ailante est relevé. Les agents des espaces paysagers de la Ville de Troyes et les agents du Service Rivière du Grand Troyes agissent sur l'espace public. Pour agir sur l'espace privé, la Ville de Troyes sensibilise les habitants à cette problématique, notamment par le Presse Troyes (voir numéro 246 de novembre 2015).

- Action 18 - Inciter au tri et au recyclage des déchets : Informer les entreprises des moyens de traitement des déchets professionnels

Cette action est menée par le Grand Troyes qui a récupéré la compétence « collecte des déchets » en janvier 2012.

La Chambre des Métiers mène des actions régionales auprès des entreprises, un agent est dédié à cette mission. L'Université de Technologie de Troyes mène un projet avec le CROUS pour valoriser les déchets alimentaires. Le Club d'Ecologie Industrielle mène également des actions pour répondre à cet enjeu.

Le comité de suivi est d'avis de maintenir cette action par la suite qui a une importance sur le territoire, et de commencer par centraliser toutes les démarches menées sur le territoire dans ce sens.

Il est également relevé qu'un certain nombre d'entreprises ne peuvent répondre au recyclage des déchets par manque de moyens.

- Action 21 - Aider les personnes à retrouver estime de soi et valoriser leur image : Ateliers de coaching dans les Maisons de quartier

Cette action est menée par des organismes comme la Mission Locale, Pôle Emploi, et des associations. La Ville de Troyes n'est donc pas intervenue en complément.

- Action 34 - Offrir un cadre de vie agréable : Réaménagement de la rue du Quai de l'Abattoir et du Parc de la Cité des amis (dans le cadre du PNRQAD)

Cette action est programmée pour 2017 – 2019, donc ne pourra être terminée sur l'étendue du plan d'actions de l'Agenda 21.

- Action 50 - Elaborer une charte d'achat durable : Elaboration d'un document de cadrage fixant des objectifs d'intégration de clauses environnementales et sociales dans les achats de la collectivité

Cette action doit être envisagée à une échelle mutualisée entre le Grand Troyes et la Ville de Troyes pour davantage de cohérence.

- Action 60 - Permettre à tous de devenir acteur du développement durable : Relai de programmes de sensibilisation et de développement auprès des artisans, des commerçants et des entreprises

La Ville n'a pas mené de partenariats avec les entreprises et les chambres consulaires sur la période du plan d'action. Ce point est à mettre à l'ordre du jour des échanges sur la deuxième génération de l'Agenda 21.

Marc Bret clôt ce point de l'ordre du jour en commentant la fermeture du Jardin de Cocagne de Menois inscrite dans l'action 19 :

Le jardin de Cocagne, qui était porté par l'association « la porte ouverte » sur terrain communal à Menois a cessé ses activités au printemps. Pour rappel, ce jardin avait deux portes d'entrée : agriculture biologique et insertion professionnelle.

Suite à cette cessation d'activité, Madame la préfète a nommé une administratrice provisoire pour l'association « La porte ouverte », le conseil d'administration ayant démissionné. Sa mission est avant tout de remettre sur les rails l'association, le jardin de cocagne n'est pas sa priorité.

Aujourd'hui, deux repreneurs potentiels se sont manifestés : Boutique Boulot et l'AASEA de Rosière proposant tous deux des projets dans le cadre de chantiers d'insertion.

Il y a des perspectives de reprise au printemps prochain, ce qui est important pour la Ville suite aux efforts réalisés en 2010 – 2011 pour mettre en état le terrain destiné au jardin.

Echanges sur la deuxième génération de l'Agenda 21 troyen

Le plan d'action de l'Agenda 21 troyen court de 2012 à 2016. Marc Bret explique qu'il faut donc aujourd'hui réfléchir à la forme que pourra prendre la seconde génération de ce programme, tant sur les modalités pour mettre en place des moments de concertation avec les troyens que sur le contenu du plan d'action.

Il s'agira de décider, en partant du bilan actuel du plan d'action 2012-2016, des engagements que pourra prendre la Ville de Troyes dans ce nouveau document.

Un historique rapide du 1er Agenda 21 est retracé :

La Ville de Troyes est engagée dans un Agenda 21 depuis le 1er juillet 2012. Il s'agit d'un programme de 60 actions répondant aux enjeux de développement durable élaboré dans la concertation avec les troyens et les acteurs locaux.

La Ville de Troyes a été accompagnée dans cette démarche par les établissements d'enseignement supérieur (UTT, ESC, ESAA) en mobilisant des étudiants à travers des projets pédagogiques. La concertation a permis de mobiliser plus de 800 troyens à travers des réunions publiques, puis les acteurs locaux dans le cadre d'ateliers thématiques.

L'Agenda 21 troyen a été reconnu « Agenda 21 local France » en 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie au regard de la démarche dans son ensemble.

Au-delà du suivi de ce plan d'action, les acteurs du territoire engagés dans le sens du développement durable sont réunis deux fois par an dans le cadre d'un comité de suivi où est présenté l'avancement de l'Agenda 21 troyen.

Une évaluation annuelle est présentée en Conseil Municipal à l'occasion du vote du budget dans le Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la collectivité.

Les premières pistes suggérées sont les suivantes :

- Réduire le nombre d'actions
- Favoriser les actions partenariales avec le tissu associatif
- S'inspirer de ce qui a fonctionné à Troyes (groupe de travail pour réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public, développement du jardin de partage des Sénardes, Fête du Parc des Moulins, ...)
- Mener une réflexion autour du périmètre pertinent et de l'intercommunalité
- Trouver des modalités efficaces pour retourner concerter les troyens

Le comité de suivi demande à ce que les Conseils de Quartier soient largement sollicités dans le cadre de la concertation autour de la démarche. Le nombre important d'actions peut apparaître de façon lisible si l'articulation se fait autour d'un projet porteur et compréhensible facilement par tout le monde. Certaines actions peuvent même être confiées à des associations ou aux conseils de quartier.

Il est également jugé par le comité que le périmètre intercommunal est le plus pertinent, en restant prudent à ne pas perdre de proximité avec les habitants.

Prochain comité de suivi

Le prochain comité de suivi aura lieu le **26 mai 2016 à 18h à l'Espace de la Porte Saint-Jacques – place du Soëst à Troyes.**

L'ordre du jour de cette réunion sera :

- Programme de la Fête du Parc des Moulins 2016
- Avancement de la définition des contours de la deuxième génération de l'Agenda 21
- Intervention de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube sur les actions menées par l'Etat en faveur du développement durable

Contact : Simon Schraen – 03.25.42.33.77 – s.schraen@ville-troyes.fr